



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_004_2026

Occupation temporaire du domaine public

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande présentée par Mme Ferry Julie en date du 12 mars 2026, relative à l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de travaux situés 12 route de St Germain à Essegney,

ARRÊTE :

Article 1 – Autorisation

Mr et Mme Ferry, domiciliés 12 route de St Germain à Essegney, sont autorisés à occuper temporairement le domaine public afin d'y installer une zone de stockage de gravats dans le cadre des travaux réalisés à la même adresse.

Article 2 – Localisation

L'occupation du domaine public est autorisée au droit de l'immeuble situé 12 route de St Germain, sur l'accotement du domaine public communal bordant la chaussée.

Article 3 – Durée

La présente autorisation est accordée à compter du 13 mars 2026 pour toute la durée des travaux.

Article 4 – Conditions d'occupation

Le bénéficiaire devra :

- assurer la signalisation et la sécurisation du dispositif conformément à la réglementation en vigueur ;
- maintenir un passage sécurisé pour les piétons ;
- veiller à la propreté du domaine public et procéder à l'enlèvement des gravats à l'issue de la période autorisée ;
- remettre les lieux état.

Article 5 – Responsabilité

Le bénéficiaire sera entièrement responsable de tout dommage pouvant survenir du fait de cette occupation et devra être couvert par une assurance responsabilité civile.

Article 7 – Exécution

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et affiché sur le lieu des travaux pendant

toute la durée de l'occupation.

Fait à ESSEGNEY, le 13 mars 2026

